

## **Projet d'Instruction générale – Autorisation de bourses étrangères**

L'Autorité des marchés financiers publie un projet d'instruction générale en matière d'autorisation de bourses étrangères. Cette instruction générale a pour but de préciser l'approche réglementaire de l'AMF applicable aux demandes d'autorisation de bourses étrangères déjà reconnues ou autorisées par l'autorité de réglementation du territoire.

Les textes se trouvent au **Supplément** de la section Valeurs mobilières du présent bulletin.

### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 20 décembre 2004, à :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :  
Élaine Lanouette  
Analyste  
Service de l'encadrement des marchés  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0558, poste 4356  
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4356  
Télécopieur : 514.873.4130  
Courriel : [elaine.lanouette@lautorite.qc.ca](mailto:elaine.lanouette@lautorite.qc.ca)